



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

**Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal
et Chers Collègues,**

Saint Clair de la Tour,
Le 22 septembre 2015

N/REF : JFD/AH/2015

Objet : convocation Conseil Municipal

Affaire suivie par : Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique le :

<p>MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 à 19 Heures SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2015
- Vote du nouveau coefficient de la taxe sur les consommations finales d'électricité
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour GRDF
- Habitat-logement : déploiement du Système National d'Enregistrement de la demande locative sociale – validation de la convention avec l'Etat
- Transformation de deux postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2015
- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 32h hebdomadaire pour un temps complet de 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2015
- Prolongation pour deux années d'un emploi-avenir dans le domaine de la communication
- Adhésion au nouveau « contrat groupe d'assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion de l'Isère

- Convention opérationnelle tripartite entre l'EPORA, Les Vallons de La Tour et la commune de St Clair de La tour
- Convention avec GRDF pour occupation domaniale d'un équipement de « télérelevé » en hauteur
- Demande d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme irrécouvrables
- Demande d'admission en non-valeur d'impayés de cantine et garderies
- Demande d'admission en non-valeur pour convention d'apurement de dette non respectée
- Questions diverses :
 - Informations sur les travaux d'aménagement et mises aux normes de la mairie et attribution des subventions afférentes
 - Informations sur les indemnités de fonctions des élus.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Jean-François DELDICQUE

